Bureau d'Informations Polonaises
23, rue Taitbout - Paris 9° -

DECLARATION DE M. ADAM RAPACKI,

Ministre des Affaires Etrangères
de la République Populaire de Pologne,

SUR LA POLITIQUE ETRANGERE DU GOUVERNEMENT POLONAIS,

A LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA DIETE

- 13 Décembre 1957 -

A la Commission des Affaires Etrangères de la Diète, qui s'est tenue le 13 Décembre, M. Adam Rapacki a fait une importante déclaration au sujet de la politique étrangère du gouvernement polonais dans laquelle il a déclaré notamment :

" Le gouvernement de la République Populaire de Pologne partage les inquiétudes des députés, inquiétudes suscitées par les faits, les informations et les déclarations qui accompagnent les préparatifs de la session du Pacte Atlantique qui doit s'ouvrir le 16 Décembre à Paris.

" Ces faits, ces informations et ces rumeurs témoignent effectivement des tendances qui se manifestent au sein du Pacte Atlantique, tendances à l'aggravation de la course aux armements, et en particulier des armements nucléaires et des fusées, tendances à intensifier ces armements sur le territoire de la République Fédérale Allemande et en particulier à intensifier l'équipement futur en armes de destruction massive de l'armée d'Allemagne Occidentale et à annuler, dans l'avenir, l'interdiction de la production des armes nucléaires par la République Fédérale Allemande.

" Ces projets ne sont pas nés au cours des dernières semaines ou mois, ils ont été élaborés plus tôt, comme en témoigne la session de l'OTAN, qui s'est tenue en Mai, à Bonn.

" Ce n'est pas dans la réaction spontanée provoquée par l'apparition des "spoutniks" soviétiques, mais plus profondément qu'il convient de chercher l'origine de ces tendances dangereuses. L'origine des discussions et des confrontations des points de vue au sein de l'OTAN a des racines plus profondes." ....

" Les propositions visant à étendre les armements nucléaires à de nouveaux territoires et à de nouveaux Etats doivent éveiller l'inquiétude. Nous avons déjà exprimé notre opinion, à savoir que la généralisation des armes de destruction massive aboutirait à une situation dans laquelle chaque conflit local pourrait se transformer en une guerre universelle atomique.

" Les projets d'intensification des armements nucléaires en République Fédérale Allemande et les perspectives d'équipement en ces armes de l'armée d'Allemagne Occidentale sont particulièrement menaçants pour la Pologne, l'Europe et le monde.

" Il faut dire nettement que l'adoption d'une telle voie apporterait de nouveaux éléments à la situation en Europe. On se refuse à croire que les Etats lorsqu'ils se sentiront menacés par de telles mesures n'en tireront aucune conclusion pour renforcer leur sécurité.

" Une aggravation de la situation aboutirait à approfondir et à rendre plus rigide le partage de l'Europe en blocs antagonistes, ce que la Pologne ni aucun peuple ne peuvent souhaiter, pas plus que le peuple allemand, déchiré par ce partage.

" La Pologne considère que l'une des tâches les plus essentielles de sa politique est de faire l'impossible pour réduire la tension et développer une coexistence constructive entre les pays à systèmes différents, conformément aux intérêts vitaux et aux aspirations ferventes de son peuple, conformément aux besoins de l'essor pacifique et fructueux du pays, conformément aux aspirations à la pleine réalisation des efforts entrepris par nous, au cours de la dernière période, en vue d'améliorer les formes et les méthodes d'édification du socialisme.

" C'est également cette politique qui nous a dicté les propositions de création d'une zone non-atomique en Europe Centrale.

" C'est pourquoi, non seulement nous élevons la protestation la plus énergique contre les plans visant à transformer l'Allemagne Occidentale en une poudrière atomique au coeur de l'Europe, mais en même temps nous renouvelons encore une fois cette proposition concrète, réelle et juste.

" Les projets dont il est question en rapport avec la session parisienne du Conseil du Pacte Atlantique mène à la consolidation ultérieure des positions des forces militaristes et révisionnistes en République Fédérale Allemande et des positions de la République Fédérale Allemande au sein de l'OTAN.

" Ce serait une menace non seulement pour la Pologne mais aussi pour les autres peuples d'Europe. Cela signifierait en même temps que s'accroîtrait le danger de voir participer d'autres membres du Pacte Atlantique, même à leur insu, au plan révisionniste anti-polonais des cercles allemands.

" Qu'est-il resté des assurances avec lesquelles on a essayé et on essaie toujours de nous apaiser, et selon lesquelles l'OTAN et l'UEO constitueraient un frein à la remilitarisation et à l'expansion du militarisme allemand ? En réponse à la note du gouvernement polonais du 18/6/1948, le gouvernement de Grande-Bretagne, dans sa note du 6/7/1948, a écrit notamment :

" Le gouvernement de Sa Majesté désire souligner qu'il
" a fait tout ce qui est en son pouvoir afin de détruire la force
" militaire de l'Allemagne dont dépend sa politique d'agression.
" Après étude des recommandations correspondantes, le Gouvernement
" Polonais se rendra certainement compte qu'elles constituent une
" garantie de désarmement et de démilitarisation de l'Allemagne ;
" par conséquent, il ne peut être question de renaissance militaire

" de ce pays ... ... Le Gouvernement de Sa Majesté est décidé à " ne pas diviser l'Europe ni à faciliter la renaissance d'une Allemagne forte. Le Gouvernement Polonais n'a aucune crainte à avoir " à cet égard "...

" Malheureusement, le scepticisme du gouvernement polonais quant à ces assurances, s'est pleinement justifié. Le peuple polonais considère le Pacte Atlantique avant tout conformément à sa politique réelle concernant l'Allemagne. Or, cette politique est caractérisée surtout par deux faits : accélération de la remilitarisation de l'Allemagne Occidentale et refus par les Etats de l'OTAN de reconnaître explicitement notre frontière occidentale existante, bien que les hommes politiques de l'Occident, à la pensée réaliste, sachent, et le reconnaissent de plus en plus fréquemment, que cette frontière est un fait irréversible.

" On ne peut pas nier, sans doute, que ces deux faits ne constituent au surplus, un appui et un encouragement pour le révisionnisme et le militarisme en Allemagne Occidentale "..................

" Nous ne nous laissons pas diriger par le sentiment des injustices éprouvées. Des plus cruelles expériences du passé, nous tirons les conclusions suivantes : nous entendons établir nos rapports avec le peuple allemand tout entier sur les principes de la sécurité mutuelle et de la bonne coopération. Sans doute, cette conclusion tirée des mêmes expériences du passé est aussi valable pour le peuple allemand. Nous en avons tenu compte en proposant la création d'une zone non-atomique en Europe Centrale.

" L'historique de nos rapports amicaux avec la République Démocratique Allemande, rapports qui s'étendent à plusieurs années, est une preuve indubitable de ce que les rapports entre deux peuples peuvent être établis sur les principes de la paix et de l'amitié. Nous savons au surplus qu'il existe en République Fédérale Allemande aussi des forces et des tendances pacifiques et qu'elles se manifestent, que l'idée d'une coexistence normale avec la Pologne progresse dans différents cercles et couches de la société d'Allemagne Occidentale.

" Il n'est pas de notre faute si la normalisation des rapports entre les deux Etats n'a pas encore abouti. La réalisation des projets étudiés à la session de Paris dressera de nouveaux obstacles dans la voie menant à une meilleure coexistence entre la Pologne et la République Fédérale Allemande.

" On justifie tous ces projets qui éveillent nos inquiétudes en évoquant la supériorité de l'URSS révélée dans le domaine militaire et en faisant état d'une soi-disant menace qui, de ce fait, pèse sur l'Occident. Ce sont parait-il, les " spoutniks " qui ont confirmé les sphères militaires occidentales, qui en avaient douté jusqu'à présent que l'URSS disposait des engins téléguidés à longue portée.

" On songe, malgré soi, à la situation qui fut créée quand les Etats-Unis ont découvert qu'ils ne détenaient plus le monopole des armes atomiques, que l'Union Soviétique possédait aussi le secret de ces armes. C'est alors qu'on a accompli à l'Ouest les efforts qui s'imposaient, efforts importants dans le domaine des armements, aux fins, dit-on, de maintenir sa prédominance sur l'U.R.S.S.

" Et qu'est-il arrivé ? Aujourd'hui, après tant d'années de course aux armements qui ont coûté des sommes, au prix desquelles le monde tout entier aurait pu accomplir un progrès de plusieurs années, aujourd'hui on appelle à une aggravation de la course aux armements. Et, comme on le dit actuellement afin d'égaler l'Union Soviétique.

" Quoi d'étonnant alors qu'en Occident des hommes se posent la question de savoir ce que le monde a gagné à cette course aux armements. Et quel peut-être le résultat qui découle de la continuation de ce jeu toujours plus dangereux ? Après tant de surprises qui pourra garantir le résultat de cette course?

" On déclare que cette nouvelle accélération de la course aux armements a pour objet d'égaler la supériorité qui résulte du fait que l'URSS dispose des fusées à longue portée. Il existe pourtant un moyen moins dispendieux, plus sûr et plus sain pour l'humanité : il suffit d'exprimer son accord à l'interdiction des armes nucléaires et à leur suppression, proposée depuis longtemps par l'Union Soviétique elle-même, interdiction qui concernerait aussi les têtes nucléaires sans lesquelles les fusées et particulièrement les fusées à longue portée perdent pratiquement leur signification militaire. "

....

" C'est un fait que la question du désarmement à l'ONU a abouti à une impasse. La Pologne a appuyé les propositions soviétiques que nous considérions et que nous considérons comme justes et réalistes. Il semble qu'au cours des débats de la présente session de l'ONU notre délégation ait, de son côté, utilisé toutes les possibilités afin d'apporter sa contribution positive en vue d'obtenir des progrès, ne serait-ce que les plus modestes, dans la voie du désarmement.

" Il est impossible de ne pas apercevoir de lien entre les raisons de cette impasse à laquelle il a été abouti, et l'aggravation de la tendance à accélérer la course aux armements dans le cadre du Pacte Atlantique.

" Aussi, cette impasse ne peut-elle, en aucun cas, justifier les décisions qui rendraient encore plus difficile tout progrès au sujet du désarmement ; cela signifierait précisément la réalisation des projets lancés actuellement au sein de l'OTAN.

" On n'a pas le droit de renoncer à de nouveaux efforts en vue de trouver une quelconque plateforme d'entente acceptable pour les deux parties. L'ensemble des propositions contenues dans les déclarations du Premier Ministre de l'Union Soviétique, le Camarade Boulganine, constitue une telle tentative. Il ne fait pas de doute que leur adoption serait,de la part des grandes puissances ,une mesure commune d'une énorme portée morale, mesure qui pourrait constituer un tournant dans le développement de la situation internationale.

" Voici deux mois, la Pologne a, de son côté, dans sa recherche de solutions ne serait-ce que locales ou partielles - lorsque les tentatives en vue de réaliser une telle mesure à l'échelle mondiale se sont heurtées à de telles difficultés de la part des grandes puissances - avancé la proposition relative à l'interdiction de la production et le stockage d'armes nucléaires dans les deux Etats allemands et en Pologne. La Tchécoslovaquie s'est ralliée à cette initiative.

" Quant au contrôle des engagements adoptés, on ne peut que déclarer que la Pologne est intéressée à leur contrôle le plus efficace, de telle sorte que tous les Etats intéressés puissent avoir le maximum de certitude et le sentiment de leur sécurité.

" La détermination de ces formes et méthodes de contrôle fera l'objet de mesures concrètes et concordantes à partir du moment où tous les partenaires exprimeront leur accord sur le principe même.

" Alors, on pourra également accorder les voies de la réalisation de notre proposition et ses formes juridiques et internationales.

" L'accord de principe est une question déterminante à l'heure actuelle. Dans cette question, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la République Démocratique Allemande adoptant des positions positives. Le gouvernement de la République Fédérale Allemande n'a pas exprimé son accord.

" Le gouvernement de la République Populaire de Pologne est prêt à entamer des conversations ,au sujet de sa proposition ,avec le gouvernement de la République Fédérale Allemande et avec les autres gouvernements intéressés.

" La conclusion d'un accord entre les deux Etats allemands en vue de mettre en vigueur l'interdiction de la production et le stockage des armes nucléaires sur leurs territoires, conformément à la proposition du 11 décembre du Premier Ministre de la République Démocratique Allemande, le camarade Grotewohl, serait évidemment, parmi les diverses voies possibles, celle qui aboutirait le plus directement au but, à savoir à la réalisation de la proposition de créer une zone non-atomique sur le territoire de l'Allemagne,de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

" En formulant des propositions au sujet de la création d'une zone non-atomique en Europe Centrale, nous ne perdons pas de vue le moins du monde notre intérêt pour des conceptions plus larges de désarmement, en faveur desquelles nous nous sommes prononcés plus d'une fois.

" Cela concerne également l'idée de la création d'une zone d'armements limités en Europe.

" Aussi, c'est avec une grande satisfaction que nous accueillons l'animation de la discussion et des initiatives se manifestant dans ce domaine et nous sommes prêts, indépendamment de notre proposition relative à la question de la zone non-atomique, à participer aux recherches de solutions réalistes et justes dans ce sens.

" Nous nous souvenons que dans la période précédente la discussion relative à la création d'une zone d'armements limités s'est avérée complexe et qu'elle a rencontré des résistances et des difficultés sérieuses qui avaient rendu impossible, sur le moment, la création d'une telle zone.

" C'est pourquoi nous avançons, entre autres, une proposition plus modeste, mais aussi plus simple et plus concrète. Nous considérons que la réalisation de cette proposition pourrait faciliter la création d'une zone d'armements limités et contrôlés en Europe.

" Ce serait toutefois une grande erreur ou un freinage voulu de tous les progrès que de subordonner la réalisation de la proposition de créer une zone non-atomique à la concordance des autres problèmes se rattachant au désarmement en Europe, voire au désarmement en général. Cela équivaudrait à égarer un problème simple dans le maquis des questions plus complexes. Pratiquement cela signifierait le rejet de notre proposition au moyen de cette même méthode qui a abouti à l'actuelle impasse dans la question du désarmement.

" Compte tenu des problèmes actuels liés à la sécurité en Europe, il s'avère que nos inquiétudes sont entièrement justifiées par une série de phénomènes se manifestant dans le développement de la situation internationale au cours de la dernière période, mais que, toutefois, notre pessimisme ne serait pas justifié.

" Un rapide accroissement des forces du socialisme, du progrès et de la paix à l'échelle mondiale, constitue le fait qui domine le développement de la situation internationale et c'est une raison d'optimisme.

" Tout ce qui a été dit ici témoigne, une fois encore, de la justesse des postulats et des buts de la politique étrangère polonaise. C'est une politique basée sur les principes de l'internationalisme prolétarien qui régit les rapports entre les Etats socialistes et la coexistence pacifique avec les autres Etats.

" Les intérêts vitaux du peuple polonais, les contingences du développement socialiste de la Pologne, sa sécurité, nous imposent une politique menant à un renforcement constant des liens internationalistes entre la Pologne et l'Union Soviétique, la République Populaire de Chine, la Tchécoslovaquie, la République Démocratique Allemande, la Yougoslavie, et tous les pays socialistes, politique de renforcement de l'homogénéité du camp des Etats socialistes.

" La Déclaration des 12 Partis Communistes et Ouvriers, signée à Moscou à l'occasion du 40ème anniversaire de la Grande Révolution d'Octobre confirme les principes qui résultent de la communauté des idées, des tâches historiques et des intérêts de leurs peuples, qui sont le fondement le plus solide de l'unité des Etats socialistes, de la solidarité, de la coopération et de l'entraide , de l'égalité et de la souveraineté, principes de l'internationalisme prolétarien.

" La propagande anti-socialiste s'évertue à présenter cette Déclaration comme la preuve d'une soi-disant " aggravation des tendances des Etats socialistes en politique étrangère ", et du fait de la signature par le Parti Ouvrier Unifié Polonais de ce document on parle de " la modification de la politique étrangère polonaise ".

" Cependant la tendance visant à la détente, à la coexistence, à la consolidation de la paix, constitue la pensée directrice de la Déclaration.

" Il n'existe pas de contradiction entre les principes de la Déclaration de Moscou et la politique appliquée par la Pologne avant la signature, et il n'existe pas de changements dans la politique polonaise après la signature de ce document.

" Etant donné la situation internationale actuelle, l'existence des forces et des blocs militaires qui menacent la sécurité des pays socialistes,et parmi ceux-là la Pologne n'est pas la dernière, les rapports d'une aide mutuelle entre ces pays doivent revêtir également des formes d'alliance militaire .

" C'est pour défendre ses intérêts les plus vitaux que la Pologne fait partie du Pacte de Varsovie.

" Les projets et les plans étudiés à la veille de la session parisienne de l'OTAN et portant en particulier sur la question allemande démontrent une fois de plus à tous les Polonais cette nécessité. Toutefois, et pareillement à tous nos alliés, nous sommes les adversaires du partage du monde et de l'Europe en blocs antagonistes et nous sommes les partisans de leur remplacement par un système collectif de sécurité. Il est difficile de nier que nous n'entreprenions dans ce sens des efforts concrets.

" En tant qu'Etat socialiste, et conformément aux intérêts

vitaux de la nation, la Pologne applique la politique de la coexistence constructive. Dans ce but, nous mobilisons nos possibilités qui résultent des intérêts économiques réciproques, des traditions historiques et des contacts culturels comme c'est le cas de nos rapports avec la France.

" Il convient de constater avec satisfaction une amélioration évidente, et qui se poursuit, des rapports avec la plupart des Etats occidentaux également en ce qui concerne le domaine économique. Nous considérons comme très important pour le développement de ces rapports le fait que notre conception que nous avons de ces rapports se voit progressivement comprise par nos partenaires.

" Nous considérons, comme on le sait, qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir de contradiction entre le caractère socialiste de notre Etat et les liens qui nous rattachent aux autres Etats socialistes et le développement de nos bonnes relations avec les pays capitalistes.

" C'est en cela que réside le sens de la coexistence. Une coopération qui dissimulerait l'idée d'arracher des Etats particuliers d'une union qu'eux-mêmes considèrent comme leur étant nécessaire, ne serait pas un développement constructif de la coexistence, mais une forme voilée de la guerre froide. Seule une coexistence honnête peut aboutir à la détente, à l'accroissement d'une confiance mutuelle et à la liquidation du partage du monde en blocs adverses.

" Une telle conception de la coexistence progresse dans nos rapports avec les pays capitalistes toujours plus nombreux et particulièrement avec la Scandinavie.

" C'est basés sur ces principes que se développent depuis longtemps nos rapports d'amitié véritable et même des rapports très proches avec de nombreux pays non-socialistes d'Asie et d'Afrique.

" Si on voulait exprimer de la façon aussi concrète que possible les buts de notre politique étrangère, on pourrait le faire de la manière suivante :

" - Nous entendons renforcer, approfondir, et développer nos rapports d'amitié, de coopération et d'aide mutuelle avec l'Union Soviétique, avec tous nos voisins socialistes et avec tous les Etats socialistes.

" - Nous entendons établir de la façon la meilleure et la plus durable nos rapports avec le peuple allemand tout entier. Dans ce but, nous voulons développer et renforcer notre amitié et notre coopération avec la République Démocratique Allemande.

" - Nous entendons établir les rapports réciproques avec la République Fédérale Allemande en les basant sur les principes de la sécurité réciproque et de la coopération.

" - Nous entendons développer au mieux nos rapports de coopération et d'amitié avec nos voisins d'outre-mer, les Etats Scandinaves.

" - Nous entendons établir et développer de bonnes relations avec tous les autres Etats en les basant sur les principes de la coexistence constructive,consolider et développer les rapports d'amitié et de coopération avec les pays libérés de la dépendance coloniale.

" C'est de cette façon que nous voulons participer à la lutte de tous les Etats et de toutes les forces du socialisme et du progrès pour la détente dans les rapports internationaux, pour la coexistence pacifique, pour le désarmement, pour une paix durable.

" Et c'est seulement en participant à cette lutte que nous pourrons réaliser nos entreprises. "

x

x x

Après la discussion qui a suivi la déclaration de M. Adam Rapacki, les membres de la Commission des Affaires Etrangères ont adopté la résolution suivante :

" La Commission des Affaires Etrangères exprime son entière solidarité avec la déclaration de M. Adam Rapacki, Ministre des Affaires Etrangères, elle constate à l'unanimité que la politique étrangère du gouvernement de la République Populaire de Pologne, politique active, constructive et pacifique, correspond au désir et aux aspirations du peuple polonais tout entier et qu'elle sert les intérêts de la paix en Europe. "

Bulletin polycopié au Bureau d'Informations Polonaises
23, rue Taitbout - Paris 9° -
Gérant : le service de presse de l'ambassade de la République Populaire de Pologne à Paris.

EXPÉDITEUR
BUREAU D'INFORMATIONS POLONAISES
28. Rue Taitbout
PARIS-9e

2 XII 57 PARIS-108

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
★12.00
POSTES
C 0291

M. Bronislaw MAZOWIECKI
97, Bd. St-Michel

PARIS 5°